



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel 02 54 46 49 67 - Fax 09 70 62 80 44*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2010

L'an deux mil dix, le 10 Mars à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : MM GAMBS, GARNIER (Beuvron amont), MM BOUQUIN, DOUSSELIN, (Centre Amont), MM GAULT, CHESNEAU, DUCHALAIS (Beuvron aval) MM DESROCHES, COELHO (Centre Aval), M CHICOINEAU (BIEVRE), MM PRINCE, ROBERT, MME VALOIS (Centre cosson) et MM LEROUX, PICHET, SAUVE (Bas Cosson), M FROMENT (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : M BEIGNET (Beuvron amont), MM BARDON, DUPONT (Centre Amont), M REPINCAY (Beuvron aval), M TOUCHET (Beuvron Centre Aval), M MAURICE (Centre Cosson), M ROUX (Bas cosson) et M SABATIER (Bassin Cosson)

Assistaient à la réunion : M CLOUET (Centre cosson), Monsieur DUPIN, trésorier et M GAUGUERY stagiaire au SEBB.

Date de la convocation le 23 février 2010.

Ordre du jour :

- **Approbation du Compte Administratif 2009**
- **Approbation du Compte de Gestion 2009**
- **Vote du Budget Primitif 2010**
- **Personnel du syndicat**
- **Grenouille taureau – programme 2010**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur Christian LEROUX, Premier vice-président, après la lecture du Compte Administratif 2009, fait constater les résultats suivants :

| Exercice 2009 | Dépenses | Recettes | Résultats |
|----------------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Fonctionnement | 329 980,98 € | 415 414,29 € | 85 433,00 € |
| Investissement | 23 667,48 € | 74 509,12 € | 50 841,64 € |

Après en avoir délibéré, les délégués votent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2009.

| | |
|-----------------------------------|----|
| - Nombre de membres en exercice : | 24 |
| - Nombre de membres présents : | 17 |
| - Nombre de suffrages exprimés : | 16 |
| VOTE Pour : | 16 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Dressé et présenté par Gilles DUPIN, Receveur Municipal

- Après s'être fait présenter les Budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009.

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Le comité syndical, après avoir entendu le compte administratif 2009,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de **85 433,31 €**
- Un excédent cumulé d'investissement de **50 841,64 €**

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 85 433.31 € comme suit :

- Au compte R 002, excédent de fonctionnement reporté.

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'investissement de 50 841.64 € comme suit :

- Au compte R 001, excédent d'investissement reporté.

| | | |
|-------------------------------|---|----|
| Nombre de membres en exercice | : | 24 |
| Nombre de membres présents | : | 17 |
| Nombre de suffrages exprimés | : | 17 |
| Vote | | |
| - pour | : | 17 |
| - contre | : | 0 |
| - abstention | : | 0 |

BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Président présente le budget primitif 2010,

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2009.

| BUDGET | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 572 583€ | 572 583€ |
| INVESTISSEMENT | 150 841 € | 150 841 € |

PERSONNEL DU SYNDICAT

CREATION POSTES TECHNICIEN DE RIVIERES – 1 CHEF D EQUIPE ET 2 AGENTS ENTRETIEN DES RIVIERES

Considérant l'adhésion du Syndicat du Bassin du cosson du Loiret et la nécessité de service,
Considérant l'engagement des partenaires financiers,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de créer les postes suivants en CDD de Droit Privé :

- 1 poste de technicien de rivières
- 1 poste chef d'équipe
- 2 postes agent d'entretien de rivières

à compter du 1^{er} juin 2010 et pour la durée du Contrat de Bassin.

PRIME – AGENTS DE DROIT PRIVE

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il souhaite instaurer une prime aux agents de droit privés afin de les motiver dans le travail.

Monsieur le Président propose le principe suivant :

Prime modulable versée en Juillet et décembre

Juillet : 1/4 traitement brut du mois juin X taux (0 à 100 %)

Décembre : 1/4 traitement brut du mois de novembre X taux (0 à 100 %)

Taux : Appréciation du Président : basé sur l'attribution individuelle, modulé pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions : présence – qualité du service – rapport dans l'équipe ...

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- Accepte les modalités de versement de cette prime aux agents de droit privé,
- Autorise l'application de cette prime à compter de l'année 2010,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

PROGRAMME D'ERADICATION DE LA GRENOUILLE TAUREAU EN SOLOGNE

Monsieur le Président rappelle la délibération du 7 octobre 2009 concernant les demandes de financement pour les opérations d'éradication de la Grenouille taureau pour l'année 2010.

Monsieur le Président précise que le comité scientifique ainsi que le comité de suivi sont favorables à la poursuite du programme d'éradication. Néanmoins, les financements ne sont toujours pas assurés.

Monsieur le Président propose de n'engager la tranche conditionnelle 2010 auprès du CDPNE que sous réserve de l'obtention des financements.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- Accepte d'engager la tranche conditionnelle 2010 sous réserve de l'obtention des financements,

- Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
- Autorise le Président à engager les démarches réglementaires.

STAGIAIRE ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Président informe que Monsieur GAUGUERY Thomas est en stage de mars à fin juin – Etudiant à l'université d'Orléans – licence professionnelle animation et développement des territoires ruraux à Châteauroux et portera sur l'étude de l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes sous l'autorité de Marcelline CHARPENTIER, animatrice du Contrat de Bassin.

Considérant la convention de stage du 24 février 2010

Considérant le décret 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi de stage en entreprise ou collectivité,

Le Comité syndical après en avoir délibéré, décide de verser mensuellement la gratification en vigueur et conformément à la convention de stage établie pour une durée de 4 mois et à compter de mars 2010.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEROUX – 1^{er} vice-président : informe qu'une l'association ENVIRONNEMENT 41 peut mettre à disposition du SEBB du personnel pendant 1 mois (sans contre partie financière – seulement une convention de partenariat) et qu'à l'issue de cette période, si la personne satisfait dans le poste, une embauche peut être envisagée pour celle-ci. L'avantage pour le SEBB: pas de contrat pendant la période d'essai ni de rémunération.

Monsieur GAULT – 4^{ème} vice-président : Informe que Monsieur DEBONDY a mis en service une turbine de 25 kw sur le site de Rouillon.

Fin de la séance 19h15 puis verre de l'amitié.

- *Tableau financier du Compte Administratif 2009*
- *Tableau financier du Budget Primitif 2010*